

Image not found or type unknown



Indemnisation par la sarvi comment sa se passe?

Par **cassandra07**, le **16/11/2013** à **01:11**

bonjour a tous en espérant que l'ont pourras m'aider..

j'ai constituer un dossier auprès de la sarvi pour une infraction daté de 2009 et décision rendu en 2012 , l'auteur des faits me doit la somme de 10 900 euros j'ai reçu un premier règlement de 3000 euros le mois dernier pour le reste comment s'organise la sarvi? et a partir de quand je pourrais obtenir la suite ?

en espérant que l'ont puisse répondre a mes questions.. merci d'avance..